

• **HA BILLEMENT**
CUI RS
TEX TILES

C.F.D.T.

HA-CUI-TEX N° 293 - Mars 1976

SOMMAIRE

● EDITORIAL

Les salaires... ne pas se laisser faire !

Se mobiliser avant les négociations, dans toutes les branches, est indispensable.

● VIE FEDERALE

L'action dans nos professions durant la dernière période.

● SUPPRESSION DU SALAIRE AU RENDEMENT ET 13^e MOIS, RESULTATS DE LA LUTTE COLLECTIVE

Dans cet article la parole est donnée aux délégués de Coframaille à Schirmeck. La victoire sur les deux objectifs est le résultat d'une pratique syndicale qu'il est intéressant de connaître.

● ANNECY... MAI 76... 37^e CONGRES CONFEDERAL

Nous sommes tous concernés, sections syndicales, syndicats HA-CUI-TEX, une préparation collective est donc indispensable. Cet article nous le permettra.

N'oublions pas de payer tous les timbres 1975 avant le 31 mars 76, car c'est fonction des timbres que les syndicats votent au congrès.

● LA CFDT A GAGNE, Henri Astic est réintégré

Une grande victoire de l'action syndicale qui fait obligation à un patron de réintégrer un militant CFDT abusivement licencié.

● ORGANISATION DES CHOMEURS

Intervention du Syndicat HA-CUI-TEX au Comité National du Puy à partir de l'expérience de Condé S/Noireau.

La situation actuelle nous impose de prendre en compte l'organisation des chômeurs, aussi cette expérience est intéressante de connaître.

● UNE POLITIQUE PATRONALE D'AVANT-GARDE MODELE 1976 A RTP

L'ALGERIE EN MARCHÉ

Plaquette réalisée par deux membres de l'Union Régionale HA-CUI-TEX Nord-Picardie, suite à un voyage en Algérie.

Ce compte tenu des réalités sociales, économiques, politiques et syndicales permet de mieux connaître ce qui se passe dans ce pays, chef de file des pays non alignés et confronté aux problèmes de construction du socialisme.

Son prix : 5 F l'exemplaire.

A commander soit à la Fédération, soit à l'UR HA-CUI-TEX-CFDT 134, rue de Lille 59250 HALLUIN.

HA-CUI-TEX

→ aux syndicats et sections

28 JANVIER : SPECIAL BLANCHISSEURIES

- Session nationale de branche : 4 au 6 mars 76
- Feuille de participation
- Demande de congé-éducation

28 JANVIER : SPECIAL INTER-BRANCHE

- Les salaires dans l'Habillement et les Textiles Artificiels
- La situation générale
- L'action revendicative : objectifs et moyens d'action
- Comité National : mise en œuvre des décisions
- Communiqué commun CFDT-CGT HA-CUI-TEX

10 FEVRIER : SPECIAL TEXTILE NATUREL

- Il faut développer l'action
- Copies de lettres à l'Union des Industries Textiles
- Des actions sont en cours

11 FEVRIER : SPECIAL SNIC

- Cotisations 1976
- Droit du Cadre en cas de chômage et licenciement
- Communiqué UCC sur la responsabilité professionnelle des Cadres
- A travers nos professions
- Les accords de salaires

16 FEVRIER : SPECIAL HABILLEMENT

- Des décisions à prendre : consignes avant le 27 février
- Prise de parole
- Pour soutenir les revendications : une pétition à renvoyer à Paris
- Dans l'habillement modèle de tract qui peut être commandé.
- La CFDT revendiquera 2000 F garantis, pourquoi ?

Poème composé par les bonnetiers de La Lainière de Cambrai lors de leur grève en Février 76

Ah quelle triste vie que celle d'un ouvrier
Avec les cadences qui nous sont imposées.
Toujours se dépêcher et très peu payé
On travaille la nuit le tiers de notre vie
On serait si bien couché dans les bras de notre bien-aimée
Dimanches et jours de fête il nous faut travailler.
Travailler comme des bêtes dans une cave mal aérée.
Pour nous qui sommes postés
Combien d'estomac détraqués,
De soirées familiales ratées,
D'heures de sommeil amputées
Nous ne sommes que des citrons à presser
Pour vous patrons qui nous exploitez
Et lorsque la dernière goutte de sueur est arrivée
Vous n'avez plus qu'un balai à nous donner.
Lorsque pour équilibrer notre budget
Nous vous demandons à être augmentés
Vous nous répondez par le SMIC et l'HUISSIER

Les bonnetiers et tricoteurs

SOMMAIRE

• EDITORIAL

Les salaires... ne pas se laisser faire !

Se mobiliser avant les négociations, dans toutes les branches, est indispensable.

• VIE FEDERALE

L'action dans nos professions durant la dernière période.

• SUPPRESSION DU SALAIRE AU RENDEMENT ET 13^e MOIS, RESULTATS DE LA LUTTE COLLECTIVE

Dans cet article la parole est donnée aux délégués de Coframaille à Schirmeck. La victoire sur les deux objectifs est le résultat d'une pratique syndicale qu'il est intéressant de connaître.

• ANNECY... MAI 76... 37^e CONGRES CONFEDERAL

Nous sommes tous concernés, sections syndicales, syndicats HA-CUI-TEX, une préparation collective est donc indispensable. Cet article nous le permettra.

N'oublions pas de payer tous les timbres 1975 avant le 31 mars 76, car c'est fonction des timbres que les syndicats votent au congrès.

• LA CFDT A GAGNE, Henri Astic est réintégré

Une grande victoire de l'action syndicale qui fait obligation à un patron de réintégrer un militant CFDT abusivement licencié.

• ORGANISATION DES CHOMEURS

Intervention du Syndicat HA-CUI-TEX au Comité National du Puy à partir de l'expérience de Condé S/Noireau.

La situation actuelle nous impose de prendre en compte l'organisation des chômeurs, aussi cette expérience est intéressante de connaître.

• UNE POLITIQUE PATRONALE D'AVANT-GARDE MODELE 1976 A RTP

L'ALGERIE EN MARCHÉ

Plaquette réalisée par deux membres de l'Union Régionale HA-CUI-TEX Nord-Picardie, suite à un voyage en Algérie.

Ce compte tenu des réalités sociales, économiques, politiques et syndicales permet de mieux connaître ce qui se passe dans ce pays, chef de file des pays non alignés et confronté aux problèmes de construction du socialisme.

Son prix : 5 F l'exemplaire.

A commander soit à la Fédération, soit à l'UR HA-CUI-TEX-CFDT 134, rue de Lille 59250 HALLUIN.



Les prix montent

Les horaires diminuent

Notre pouvoir d'achat baisse

**avec la
C.F.D.T.
LUTTONS pour**

- Un salaire minimum garanti à 2.000 francs**
- 300 francs pour tous**

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - 75439 PARIS - Cédex 09

29^e ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle
(Commission paritaire n° 632.D.73)

Le numéro : 2,00 F

- Abonnement annuel « NORMAL » : 22 F (10 numéros)
 - Abonnement « TARIF REDUIT » : 17 F
 - Abonnement « SOUTIEN et EXTERIEURS » : 27 F
- au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24

Pour les changements d'adresse, le signaler très vite et joindre la dernière bande avec 1,60 F en timbre poste.

Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, 75439 PARIS, Cédex 09
FEDERATION DES INDUSTRIES HABILLEMENT,
CUIR, TEXTILE C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 280-62-43

Le patronat et le gouvernement ont renouvelé pour l'année 1976 une révolution sociale qui débute le 1er mars. Les débats négociationnés sont en cours et doivent se terminer le 31 mars. Le résultat sera connu au niveau des branches de nos

branches de nos professions. Les résultats de ces négociations détermineront la situation sociale dans nos branches de nos professions. Les résultats de ces négociations détermineront la situation sociale dans nos branches de nos professions.

Les salaires, ne pas se laisser faire

Nous sommes rentrés dans la période des commissions paritaires salaires... c'est-à-dire dans la phase où la classe ouvrière, compte tenu du rapport de force, va faire payer le plus cher possible sa force de travail au patron.

Il s'agit bien là d'un véritable rapport de force qui va conditionner toutes les discussions qui vont se dérouler au niveau des diverses branches de nos professions.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

C'est que patronat et gouvernement entendent faire payer à la classe ouvrière toute entière les effets de la crise, c'est-à-dire la restructuration capitaliste.

Pour cela, divers moyens :

- le chômage (total ou partiel), actuellement 1 500 000 chômeurs ;
- les conditions de travail (qui, malgré la réduction des horaires significative dans nos branches) se détériorent de plus en plus ;
- la répression et l'atteinte aux libertés, notamment par la remise en cause des acquis obtenus par les luttes.

Enfin, autres moyens dont dispose le patronat :

— PESER SUR LES SALAIRES.

Cet aspect doit retenir toute notre attention. En effet, le patronat, voulant « se refaire » après les pertes de 1975, va faire pression sur les négociations salariales d'autant que les prévisions concernant la hausse des prix pour l'année en cours risque de dépasser les 10 %, c'est-à-dire deux fois plus que l'objectif fixé pour 1976 par FOURCADE.

Le gouvernement, pour sa part, ne restera pas en reste puisqu'il entend fixer les augmentations salariales pour l'année 1976 à 7,5 %. C'est donc bien une police des salaires dont il s'agit.

Si nous avions quelques doutes à ce sujet, il convient d'examiner les résultats de la commission paritaire nationale TAS du 11 février 76.

Outre l'opposition des patrons à toutes les revendications des travailleurs :

- garantie de l'emploi,
- diminution des charges de travail,

le patronat non seulement met fin à l'indexation des salaires en vigueur depuis 3 ans, mais refuse d'accorder toute augmentation. En clair, à compter du 1^{er} mars 1976, dans cette branche, les salaires n'augmenteront plus, ils resteront au niveau de février.

Cela signifie qu'il y aura dégradation très rapide du pouvoir d'achat en même temps que les prix eux augmentent très rapidement.

On voit donc très nettement mise en évidence la thèse érronée patron-gouvernement selon laquelle les augmentations de salaires sont à l'origine de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie. Cet exemple concernait les TAS...

NE PAS SE LAISSE FAIRE - SE MOBILISER

Il convient donc de se mobiliser sur les salaires, c'est-à-dire sur l'augmentation du pouvoir d'achat (ce qui ne signifie d'ailleurs pas pour autant que l'on délaissera les autres revendications).

En cette période, où chacun d'entre nous a pu s'apercevoir que les salaires, même insuffisants, ne dispensent pas forcément de remplir sa feuille d'impôt, il faut, plus que jamais, s'opposer à cette politique des bas revenus qui favorise encore un peu plus ceux qui détiennent les moyens de production : les patrons.

SE MOBILISER SUR NOS REVENDICATIONS, des revendications crédibles auprès des travailleurs :

- augmentation des salaires ;
- 300 F immédiatement pour TOUS ;
- 2 000 F minimum mensuel garanti pour tous ;
- statut unique ;
- 13^e mois égal pour tous.

1976 NE SERA PAS A L'IMAGE DE 1975

Mais, pour cela, il s'agit, dès maintenant, de préparer, dans les sections, dans les syndicats, l'action. Il s'agit de faire pression, de faire reculer le patronat sur ces objectifs.

UN SEUL MOYEN POUR CELA : L'ACTION

L'action dans et avec l'organisation,

AVANT, PENDANT et APRES les négociations.

Cette période doit être aussi un moment de lutte pour faire adhérer les travailleurs sur nos objectifs. C'est donc une période propice au renforcement de notre organisation syndicale.

Claude VERNET

le 14 février 1976

A TRAVERS L'ACTION →

● SAINT FRERES FLIXECOURT (80)

Dans le bulletin précédent, nous vous avons informé de l'action menée par les travailleurs des ETS SAINT FRERES afin d'obtenir le 13^e mois.

Devant le refus de la direction de négocier, les travailleurs avaient retenu les cadres dans la résidence qui leur fait office de restaurant. Les forces dites de l'Ordre étaient alors intervenues violemment pour libérer les cadres. Cette répression brutale n'a pas suffi aux Willot car ils ont entamé une procédure pour le licenciement de 4 militants dont un élu ; Daniel TORQUEO, membre du conseil fédéral.

Ce sont les cadres de l'entreprise qui ont déposé plusieurs plaintes pour séquestrations et d'autres motifs. Ce sont 13 plaintes au total qui ont été déposées, en se basant sur un rapport d'huissier. Rapport qui donne des éléments confus sur la retenue des cadres mais qui est précis sur la description de certains militants.

Le rapport d'huissier attribue à certains militants des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Le 13 FEVRIER, 4 militants étaient mis à pied avec procédure de licenciement. Dès que la nouvelle a été connue, l'ensemble des travailleurs a quitté les ateliers.

Le lundi 16, les travailleurs de Flixecourt décident de poursuivre la grève pour la réintégration des militants. Le 18 février, une manifestation a lieu à Amiens le matin. L'après midi, un meeting se tient à Flixecourt rassemblant l'ensemble des travailleurs.

Le 24 février, un meeting réunissant plus de 1 000 personnes s'est tenu à Flixecourt. Outre les organisations syndicales, les partis politiques PSU, PS et PC ont également dénoncé la répression syndicale. A l'issue du meeting, un défilé de 2 000 personnes a traversé la ville, les commerçants baissant leurs rideaux.

Il est important de souligner cette grève totale depuis le 13 février et portant uniquement sur le droit syndical et la réintégration des militants licenciés.

La solidarité dans le groupe Agache Willot s'organise et déjà des milliers de pétitions ont été recueillies. Des messages de solidarité sont envoyés à Flixecourt. Le 26 février, une centaine de militants ont occupé le siège Agache Willot à Lille et ont exigé la réintégration des militants.

Le comité d'entreprise a dû se prononcer sur le licenciement du camarade CFDT titulaire au comité : c'est par 7 voix contre 2 pour, que le comité d'entreprise s'est opposé au licenciement.

L'action continue : envoyer vos messages de solidarité à Daniel TORQUEO 16 rue Bellevue 80420 FLIXECOURT.

● RHONE POULENC TEXTILE VENISSIEUX

La direction RPT voulait imposer une mesure illégale : faire travailler le personnel 38 heures par semaine sans payer le chômage partiel pour les 2 heures manquantes.

L'action s'est développée contre cette mesure et c'est en répression à cela que la direction envisage le licenciement de l'ensemble des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise. Au total : 13 délégués CFDT et 10 CGT.

Les délégués avaient en effet notifié à la direction qu'ils refusaient l'application de l'horaire de 38 H. sans indemnité. La direction a répondu, en disant que ce refus constituait une rupture du contrat de travail !!

Un arrêt de travail de 2 heures suivi par l'ensemble des 900 travailleurs tient lieu d'avertissement à la direction. Finalement celle-ci a déclaré qu'elle arrêtait la procédure de demande de licenciement envers les 23 délégués.

Comme dans toutes les entreprises TAS, la mobilisation continue.

● ASTIC aux ETIT

C'est une réalité

Dans le dernier bulletin, nous vous informions qu'Henri ASTIC, après une réintégration de 8 heures, était à nouveau licencié.

Le 17 janvier, le tribunal des référés de Privas ordonnait la réintégration d'Henri ASTIC. Le jugement confirmait la désignation d'Henri comme délégué syndical et confirmait son élection comme délégué du personnel. De plus, le tribunal condamnait : la direction à une astreinte de 1 000 francs par jour de retard à la réintégration.

Le 30 janvier 1976, Henri a été réintégré dans son poste et dans ses fonctions syndicales. Le jour même, il participait à une réunion mensuelle des délégués du personnel en face de ceux qui avaient juré qu'il ne remettait plus jamais les pieds dans l'usine.

ASTIC aux ETIT, c'est une grande victoire pour l'action syndicale. Elle démontre l'efficacité, d'une action de masse des travailleurs et de la population conjuguée à l'action judiciaire pour imposer la réintégration des défenseurs des travailleurs.

DES LUTTES POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI

Le maintien de l'emploi, ce n'est pas seulement l'action quand l'entreprise dépose son bilan et licencie tout le personnel. La lutte pour l'emploi, c'est également obtenir la réintégration de 7 licenciés, comme cela s'est fait aux ETS VIALA (Midi Pyrénées). A la SATRO (Midi Pyrénées), l'action a permis la réintégration d'un licencié pour absentéisme maladie.

De même à LORIENT dans l'entreprise de confection CHANTELLE, les travailleuses sont en grève depuis le 11 février et occupent l'entreprise. Les ouvrières s'opposent au licenciement d'une fille pour « ren dément insuffisant ». Cette grève est aussi l'occasion pour les travailleuses de revendiquer des augmentations de salaires ainsi que l'heure d'information.

En février, la mesure de licenciement était levée mais l'action continuait pour l'augmentation des salaires. Dans l'usine de NANTES, la grève de solidarité de 3 heures par jour lancée le 18 février se poursuit.

A LILLE, dans les entreprises Huet et Delsalle — Desmet, ce sont des arrêts de travail contre des licenciements collectifs.

DMC Mulhouse, des arrêts de travail ont lieu. Les travailleurs demandent le maintien du salaire face à la décision de la direction de réduire les horaires à 32 heures.

● **CIP — DESOMBRE — NORD PAS-DE-CALAIS**

Dans les 2 entreprises de confection occupées, les travailleuses ont pris ces dernières semaines, un certain nombre d'initiatives en commun.

C'est ainsi que le 29 janvier, elles ont occupé les studios de l'ORTF à Lille afin d'obtenir le droit d'antenne. Après bien des discussions, elles ont obtenu de passer quelques minutes pendant le bulletin régional. Des dates ont été fixées pour des reportages filmés dans les 2 entreprises occupées.

Le 17 février, une cinquantaine de travailleuses des 2 entreprises sont venues à Paris pour populariser leur conflit : échange de leurs dossiers et de chemises dans le hall du siège CFDT, rue Montholon, rencontre avec des journalistes. L'après-midi, rencontre avec des militants de la région parisienne pour expliquer le conflit. Avant de quitter Paris, une distribution massive de tracts a eu lieu à la gare du Nord.

Le 24 février, des délégations des ouvriers de DESOMBRE et de la CIP étaient reçues au Ministère du Travail et au Ministère de l'Industrie. Peu de choses nouvelles, ont été apprises lors de ces rencontres.

Le samedi 21 février, une marche sur la CIP avait mobilisé 3 000 travailleurs de la région Nord-Pas-de-Calais. Les travailleuses de Desombre étaient là, ainsi que des délégations HA-CUI-TEX de différents coins de la région. La solidarité interprofessionnelle s'est manifestée avec des délégations de beaucoup d'entreprises de différentes professions.

Cette initiative CFDT a été un grand succès et un long cortège a parcouru la cité minière. Cette marche sur la CIP a permis de réaffirmer avec force que « la CIP vivra ».

● **BEARN CHAUSSURES ORTHEZ**

Suite au dépôt de bilan, les 80 travailleurs de l'entreprise ont décidé l'occupation.

● **REHAULT FOUGERES**

Le 10 février, le tribunal de commerce ordonne la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise qui emploie 650 personnes.

Le vendredi 13 février, assemblée générale de travailleurs. Projection du film d'Annonay et informations sur la lutte des tanneurs par deux camarades d'Annonay.

Les travailleurs décident l'occupation de l'entreprise ainsi que d'autres initiatives pour le maintien de l'emploi.

L'action se mène pour l'emploi sur Fougères et dépasse le seul cadre de l'entreprise Rehault. En effet déjà en janvier, l'entreprise Morel et Gaté avait déposé son bilan privant 270 travailleurs de leur emploi. Le 17 février, nouveau dépôt de bilan à Fougères, cette fois aux Ets Maunoir qui emploient 170 travailleurs. En quelques jours, c'est plus de 1 000 licenciements annoncés à Fougères. Ils s'ajoutent

aux 1 000 chômeurs recensés sur la localité. La mobilisation s'est faite sur l'ensemble de Fougères et le lundi 23 février, une manifestation a rassemblé les travailleurs dont l'emploi est menacé. Ce jour là à l'appel de la FEN, des débrayages ont eu lieu dans plusieurs établissements scolaires.

Le 25 février, une table ronde se tenait à Rennes, en présence du préfet, des représentants des patrons de la chaussure. C'est en convoi que les travailleurs se sont rendus à Rennes. Un camion portant l'inscription « convoi de 1 000 chômeurs » ouvrait la route au défilé de voitures.

A cette réunion, pouvoirs publics et patronat ont présenté un « plan de sauvetage » comportant différents volets mais ne proposant que 230 emplois alors qu'il faudrait en créer 2 000 à court terme.

En signe de protestation, la CFDT et la CGT ont quitté la réunion avant la fin. Dans un communiqué de presse, la fédération HA-CUI-TEX s'est élevée avec vigueur contre le semblant de solution annoncé à Rennes. A Fougères, l'action continue.

DES LUTTES POUR LE POUVOIR D'ACHAT

▲ **VANDENDRIESCHE — ST-QUENTIN (02)** (Groupe Agache Willot)
Grève illimitée depuis le 17 février afin d'obtenir le 13^e mois et une augmentation de 30 centimes de l'heure.

▲ **TOURON — ST-QUENTIN (02)** (groupe Agache Willot)

Arrêt de travail le 23 février pour des augmentations de salaires. A signaler que le secteur EVERWAER, qui se trouve dans l'usine Touron, a débrayé à 100 %.

▲ **MFTC — Beauvais**

Grève de 2 heures par équipe depuis mi-février pour obtenir le 13^e mois. AMFTC, Tourcoing, débrayage également depuis le 23 février pour le 13^e mois.

▲ **Filature de Florival — Guebwiller (68)**

Un premier débrayage de 2 heures a lieu le 13 février. La revendication est le 13^e mois. Devant le refus de la direction, la grève illimitée démarre le lundi 23. Le jeudi 26, la direction propose un texte d'accord qui prévoit le 13^e mois par étapes, celui-ci étant accordé en 1978. Les travailleurs ont accepté cette proposition patronale.

▲ **Prouvost — Masurel**

Lainière de Roubaix : grèves tournantes par ateliers depuis le 9 février. Les revendications portent sur les salaires et conditions de travail.

Lainière de Cambrai : 350 bonnetiers ont fait grève pendant 3 semaines pour des repos compensateurs supplémentaires pour le travail de nuit. (Actuellement les bonnetiers ont 2 heures de repos par semaine de nuit). L'action portait également sur l'augmentation des salaires. Le conflit s'est terminé sans résultats sur ces objectifs. Les heures de grève ont été payées à 10 frs.

Département Lacoste Troyes : grève avec occupation depuis le 18 février pour l'augmentation des salaires et la prime de fin d'année.

Citons également les travailleurs des Ets Catrice à Roubaix et Desenne à Villers Outréaux qui sont en grève pour l'augmentation des salaires.

Les travailleuses de l'entreprise de confection ARCO à Saales (67) qui ont dû faire grève pour l'application de la convention collective et de la convention législation du travail.

● TEXTILES ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES

Toutes les organisations syndicales avaient appelé à une semaine d'action pour la période du 19 au 24 janvier. Cette branche est affrontée à de nombreux problèmes d'emploi. Des fermetures d'entreprises sont prévues, des directions proposent 38 heures de travail sans compensation du chômage, d'autres proposent le travail à mi-temps pour les femmes mariées.

L'action s'est donc développée dans les entreprises dès la fin janvier. De nombreux débrayages ont eu lieu portant sur la garantie de l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le 11 février se tenait à Paris une réunion paritaire salaire. Les patrons n'ont pas renouvelé l'indexation et ont déclaré qu'ils ne pouvaient rien faire avant les vacances.

Immédiatement les travailleurs sont passés à l'action et des arrêts de travail de 24 à 32 heures ont eu lieu dans un grand nombre d'entreprises. Afin d'amplifier cette mobilisation, les organisations syndicales ont appelé les travailleurs à débrayer 24 heures le 24 février.

Sans attendre cette date, l'action s'amplifiait, grève illimitée et occupation de la Cellophane à St Maurice de Beynost dès le 16 février. La Sodetal est occupée le 18 février, Rhovyl à Tronville en Barrois le 19, RPT Arras le 20. La journée du 24 a été très suivie et les patrons des TAS devront tenir compte de cette mobilisation.

● LUTTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

▲ HERITIERS Georges PERRINS — Tissage Walbach

En 1975, les travailleurs de Walbach ont été en chômage partiel. (32 heures/semaine) pendant 7 mois 1/2. Ce n'est qu'à la mi-novembre qu'ils ont repris à 40 heures/semaines.

Aux dires du patron, malgré une légère reprise, la situation reste préoccupante. Le stock du tissage de Walbach à lui seul est très important (et il reste les autres usines du groupe Où la situation n'est guère plus brillante).

Depuis toujours et plus encore dans cette période de crise, le patron ne fait que répéter qu'il faut porter une attention particulière à la bonne qualité des tissus, c'est un facteur déterminant face aux clients.

Or, à la fin décembre, dans le but d'améliorer le prix de revient, la direction fait augmenter les vitesses sur un des articles qui représente le 1/3 du tissage.

Mais la direction n'a pas compté avec l'analyse des travailleurs. Très vite, ces derniers se sont rendus compte que leur charge de travail était en nette augmentation (casses plus nombreuses). La qualité régressait, alors que le patron en avait fait son cheval de bataille et pour terminer, l'opération « vitesses » faisait gonfler le stock.

Ne comprenant plus rien à la politique du patron qui devenait contraire au bon sens, les travailleurs réagissent.

Après une première entrevue qui dure 5 minutes et qui se termine en queue de poisson, les tisserands débrayent ce qui oblige la direction à venir négocier en pleine nuit, à 3 heures du matin.

Un compromis est conclu qui porte l'essai à la fin du mois de janvier 76 et le débrayage se limite à 6 heures.

Le 3 février 76, la direction fait ses propositions. Augmentation du salaire horaire de 0,50 frs en moyenne. Les tisserands se concertent et par une large majorité ils rejettent la proposition. La direction doit faire marche arrière et revient aux vitesses initiales.

Refuser 50 centimes pour préserver des conditions de travail acceptables, voilà qui donne à réfléchir. En tous cas, chapeau bas à ces camarades qui ont refusé de tomber dans le piège de la carotte mais qui, au contraire ont fait le choix qu'il convenait de faire.

● ACTION RETRAITE

En commun avec la C.G.T. une délégation de la fédération H.A.C.U.I.TEX. s'est rendue le 10 février au Ministère de travail. 30.000 pétitions ont été déposées sur le bureau du ministre. La C.F.D.T. a réaffirmé ses positions sur la retraite et précisé au ministre que les mesures d'avancement de l'âge de la retraite pour les travailleurs manuels étaient très restrictives.

● CAMPAGNE BLANCHISSERIE

Les pétitions remontent en vue d'obtenir une convention collective nationale.

A LA BLANCHISSERIE CLAIRETTE, Pays de Loire, les travailleurs ont fait grève une journée et ont obtenu une augmentation de 0,50 frs de l'heure ainsi que le paiement des heures de grève.

● OU L'ON REPARLE DE BURTON

On se souvient de l'action des travailleuses des ETS BURTON à Boulogne pour le maintien des 350 emplois. Malgré l'action, aucune solution n'avait été trouvée pour relancer l'entreprise et la mobilisation n'a pu être maintenue.

L'ex-directeur de cette société vient d'être condamné à 2000 frs d'amende et 800 frs de dommages et intérêts à la C.F.D.T. Le directeur a été condamné par le tribunal car il n'avait pas respecté la législation sur les informations à donner au comité d'entreprise.

Malheureusement, cela ne redonne pas de l'emploi à une région qui en a bien besoin.

LA SITUATION NATIONALE DES BRANCHES

■ HABILLEMENT :

Une réunion paritaire s'est tenue le 27 Février avec à l'ordre du jour les salaires. Les dernières propositions patronales sont les suivantes :

— valeur du point hiérarchique à 7,06 soit + 13,6 % en 1 an

— la garantie après 3 mois est

à 8,25 f pour la catégorie A et 8,30 pour A', soit 15,09 % dans l'année.

TEXTILES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES : A la réunion paritaire du 11 février 76, les patrons se sont opposés à toute augmentation de salaire et ils ont remis en cause l'indexation en vigueur depuis 3 ans. Aucune proposition n'a été faite par les patrons.

BRETELLE CEINTURE : Un accord est intervenu le 21 janvier. Le prix du point au coefficient 100 passe à 6,10 frs (5,95 en octobre)

TEXTILES NATURELS :

Augmentation des salaires de 2 % au 1er mars 1976. L'indice des prix INSEE étant à 159,9 pour le mois de février, le seuil des 2 % est franchi et l'augmentation de 2 % des salaires réels et des barèmes prend effet au 1er Mars. Les nouveaux barèmes seront envoyés aux sections syndicales par le prochain bulletin T.N.

INDEMNISATION DU CHOMAGE :

(modifications à apporter au document « nos droits en cas de chômage »

— CHOMAGE PARTIEL

A compter du 1^{er} mars 1976, les allocations publiques en cas de chômage partiel sont :

- 3 frs pour les 80 premières heures
- 3,50 frs de 81 à 160 heures
- 4,50 francs au delà de 160 heures

Le nombre d'heures indemnisa- bles pour 1976 est de 400.

Les allocations conventionnelles complémentaires en cas de chô- mage partiel garantissent 50 % du salaire brut par heures perdues avec un minimum qui est porté à 7,70 frs (7 frs précédemment).

Le nombre d'heures indemnisa- bles est également à 400 heures pour 1976.

— CHOMAGE TOTAL : à compter du 23 février 1976

— l'allocation principale est portée à 13,50 frs par jour pen- dant les 3 premiers mois

— après 3 mois l'allocation est de 12,40 frs

— la majoration pour personne à charge est de 5,40 frs

A TRAVERS L'ORGANISATION

▲ BUREAU FEDERAL

Il s'est réuni à Paris les 12 et 13 février. Après l'analyse de la situation, les orientations d'action pour février, mars ont été précisées. L'ordre du jour du conseil fédéral de mars a été établi.

A l'issue des travaux du bureau, un communiqué a été publié à l'occasion de la réintégration d'Henri ASTIC aux ETIT.

▲ RENCONTRE NATIONALE des responsables C.F.D.T. du groupe Chaussures ANDRE les 6 et 7 février.

Cette rencontre, la première au niveau du groupe André, a permis aux responsables de mettre en commun leurs situations et réalisations. A partir de là les axes d'actions communes ont été défi- nies.

▲ CONSEIL NATIONAL CONFEDERAL du 22 au 25 JANVIER

La fédération HA.CUI.TEX. a présenté des amendements à la résolution présentée lors de ce conseil. La fédération a notamment défendu un amendement qui proposait des objectifs revendicatifs précis en ce qui concerne l'emploi, les salaires, les libertés etc... La confédération proposant elle des thèmes revendicatifs, chaque orga- nisation y mettant derrière un contenu. Après une discussion sur ce point important de la pratique syndicale, notre amendement a été rejeté par 840 voix contre 691 pour.

En ce qui concerne l'opération immobilière, la fédération a voté contre la proposition de majorer la cotisation de 0,10 frs.

▲ ASSEMBLEE GENERALE DE LA REGION RHONE-ALPES - AUVERGNE HA.CUI.TEX.

Elle s'est tenue à ST-ETIENNE le 24 Janvier avec 40 participants. Les grands axes de travail ont été dégagés notamment en ce qui concerne la place du syndicat dans les structures, le renforcement de l'organisation, la politique de formation.

▲ RENCONTRE RESPONSABLES TRUST PROUVOST MASUREL

Elle s'est tenue les 19 et 20 février dans le Pas-de-Calais. Elle a permis de faire le point sur l'évolution économique du groupe. La priorité pour l'année à venir a été mise sur la pratique syndicale, le renforcement de l'organisation et le renforcement des liens entre les sections mais aussi les sections et leurs syndicats respectifs.

▲ CONSEIL NATIONAL DE LA BRANCHE CUIRS A PARIS

Les 20 et 21 février, les responsables de la branche cuirs ont analysé la situation de l'emploi dans leurs professions. Actuellement 50 entreprises sont touchées et 5 000 concernés par ce grave problème.

Des initiatives régionales et locales sont prévues ainsi que des actions sur les autres problèmes : pouvoir d'achat, conditions de travail, libertés syndicales.

▲ CONSEIL NATIONAL DE LA BRANCHE TEXTILE NATUREL

Il s'est réuni les 20 et 21 février à Bierville. Le conseil a constaté que partout le pouvoir d'achat se dégrade, la situation de l'emploi reste préoccupante, les conditions de travail se détériorent, le droit syndical est remis en cause. En fonction de cela, l'action revendicative a été élaboré pour la période à venir.

● FORMATION

● Journées d'Etudes

Un certain nombre de journées

d'études se sont tenues récemment :

— une journée à Angoulême en vue de favoriser le maintien et le développement des sections du secteur.

— une journée à Lille afin d'organiser la branche textile naturel pour la région Nord - Pas-de-Calais.

— une journée à Annonay pour élaborer le plan de travail du syndicat HA-CUI-TEX.

— une journée dans la région Midi-Pyrénées en vue d'organiser le secteur Castres, Mazamet, La-bastide.

— Une autre journée également dans la région Midi-Pyrénées pour lancer la campagne habilement dans le secteur de Millau.

— Une journée s'est tenue dans le Finistère afin de lancer la campagne Habillement.

Session nouveaux militants

Elle s'est tenue à Bierville avec 36 participants venant de 10 régions différentes. C'était la première session fédérale de ce type. Elle correspond à l'attente et aux besoins des militants qui démarrent l'action syndicale.

● RESULTATS D'ELECTIONS

— Filés de Fournies (59)

La CFDT a remporté un franc succès dans cette importante entreprise de Fournies qui comporte plusieurs établissements.

En 1975, la CFDT avait 6 élus. En 1976, elle en a 11. Les sièges sont pris au détriment de la CFTC et des indépendants.

— J.B. MARTIN — chaussures — Fougères

Progression des voix CFDT malgré la diminution importante du personnel.

Titulaires délégués du personnel

CFDT	249	voix	(+ 18)	3	élus
FO	284	voix	(— 7)	3	élus
CFTC	230	voix	(— 51)	2	élus
CGT	55	voix	(— 16)	0	élue

*Suppression du salaire au rendement,
et 13^{me} mois*

Résultats de l'action collective

La Section Syndicale de **COFRAMAILLE SCHIRMECK** (groupe Agache-Willot) explique, dans cet article, comment, avec les travailleuses, elles ont obtenu la suppression du salaire au rendement il y a 3 ans et le 13^e mois égal pour tous, à compter de 1976.

Information, formation, participation des travailleurs aux décisions, unité d'action sont les **maitres mots de leur pratique syndicale** engagée depuis de longues années et qui a abouti à une prise de conscience politique et à l'unité des travailleurs, **vraie force pour remporter des victoires face au Patronat.**

Nous leur laissons la parole.

La suppression du salaire lié au rendement, trois ans déjà ! Et il nous semble que c'était hier. Pas un jour ne se passe sans que les travailleuses qui ont mené ce combat ne pensent aux résultats de cette lutte.

Si la Direction n'a pas encore digéré cette suppression des tickets, les filles se demandent maintenant comment elles ont pu accepter cette aliénation pendant des années.

La hantise du rendement, quelle chose affreuse et combien elle engendre de haine, de division, nuit à l'ambiance, à la camaraderie.

Mais, l'**application de l'accord ne s'est pas faite toute seule**. Jour après jour, il fallait tenir bon, d'autant plus que la section CFDT, quoique majoritaire, se trouvait seule et isolée dans l'entreprise, les organisations CGT et FO ne comprenant pas, à ce moment-là, le sens de cette lutte.

Nous n'avons cessé d'informer, d'expliquer et de démontrer qu'il était possible d'être libéré du rendement.

Il fallait faire face à la répression dont étaient victimes les militants.

3 ANS DEJA !

L'action avait débuté par la retenue des tickets de production. La direction applique une mise à pied de 3 jours à 100 ouvrières des ateliers de confection et finition.

Bien vite, la lutte s'organisait dans un vieux local désaffecté de l'usine, tous les jours assemblées générales des travailleurs.

Tracts, réunion publique, occupation de l'ORTF régionale, du service de la Main-d'œuvre, pour en arriver à l'occupation du siège Agache-Willot à Lille pendant 8 jours par une cinquantaine de grévistes. Les militants du groupe et d'autres entreprises, de l'UD de Lille, de la Fédération HACUI-TEX, ainsi que des comités de soutien, nous ont été d'un grand secours. Nous n'avons pas ressenti un isolement quelconque pendant les 4 semaines de grève.

Un accord fut signé entre les deux tours des élections législatives de mars 1973, après avoir été soumis par téléphone le texte fut à maintes fois modifié par les travailleurs restés à Schirmeck dans le Bas-Rhin.

La section CFDT s'est renforcée par l'apport de nouveaux militants plus disponibles, formés et conscients des responsabilités à assumer.

PRATIQUE SYNDICALE ET PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

Depuis 1970, par l'heure d'information payée, rien ne s'est jamais passé comme avant. Les travailleurs participent à la préparation des réunions de CE et DP et après critiquent, étudient, commentent le résultat de ces réunions et élaborent les revendications. Ils prennent conscience des problèmes nationaux et internationaux.

La lutte est devenue plus collective, il ne reste que très peu de revendications individuelles, la lutte est formatrice, ce n'est plus jamais comme avant.

Ceci nous a amené à une prise de conscience des problèmes politiques et à faire partager cette prise de conscience aux travailleurs en expliquant l'exploitation capitaliste (ex. : la crise, mais pas pour tous).

L'UNITE INDISPENSABLE DES TRAVAILLEURS

L'équipe syndicale, bien convaincue que la division ne pouvait servir que le Patron, s'est attelée à forger l'unité des travailleurs.

Pour pouvoir progresser, il fallait arriver à une unité d'action sur des problèmes collectifs, ce qui a permis d'augmenter nos adhérents.

Une première action sur les horaires aménagés a été menée de front par les 3 syndicats.

Une deuxième sur la formation professionnelle a amené des résultats, mais les ouvrières sont toujours exclues de cette formation (sauf pour des cours de secourisme).

La Direction refuse catégoriquement toute formation qui ne sert pas l'entreprise.

La troisième unité d'action s'est faite pour l'obtention d'un 13^e mois égal pour tous, basé sur le salaire minimum mensuel entreprise.

UN 13^e MOIS PAR L'UNITE D'ACTION

Il faut savoir qu'à Coframaille, les primes de fin d'année variaient de 35 à 220 F bruts suivant l'ancienneté du salarié et que ces primes n'avaient pas augmenté depuis 1973.

A cette prime, s'ajoutait celle des vacances d'un montant de 200 francs pour tous.

Il faut savoir ensuite que, depuis quelques années, une partie des mensuels de Coframaille bénéficiait d'une prime bien plus importante variant selon la personne, augmentant chaque année.

Ce sont bien ces inégalités parmi les mensuels qui ont été le détonateur de l'action et qui ont provoqué la grève de 2 heures le 18 décembre 1975.

Pendant cette grève, les travailleurs en assemblée générale ont élaboré la revendication d'un 13^e mois égal pour tous basé sur le salaire minimum mensuel de l'entreprise (soit 1 541 F basé sur 175 H).

Les représentants des 3 organisations CFDT, CGT, FO sont allés, à la demande des travailleurs, déposer cette revendication à la Direction.

A la suite de cet arrêt de travail, une audience est prévue avec la direction générale de Paris, le 30-12-75.

Cette audience a bien eu lieu à la date prévue mais s'est soldée par un **refus catégorique de la direction générale**.

Il est alors 15 heures, les travailleurs et travailleuses CFDT décident d'aller en délégation dans le bureau de la direction pour exprimer le mécontentement général.

A 18 heures, une délégation CGT se joint à la délégation CFDT.

LES RESULTATS

Devant la détermination des travailleurs et travailleuses, des négociations s'engagent vers 23 h 30 et ont abouti sur un accord en plusieurs étapes :

Courant janvier 1976 :

Un complément de prime portant celle-ci à 300 F sera versé aux ouvriers et mensuels.

L'acompte déjà perçu sera déduit de cette somme.

Fin juillet 1976 :

Un versement de 500 F sera effectué aux ouvriers et mensuels.

Fin décembre 1976 :

Un versement de 750 F sera effectué aux ouvriers et mensuels.

Fin juillet 1976 :

Une somme égale à la moitié du salaire mensuel minimum en vigueur dans l'entreprise sera versée aux ouvriers et mensuels.

A partir de juillet 1976, les primes de vacances et de fin d'année seront incluses dans les versements indiqués ci-dessus.

EN CONCLUSION

Le patronat et les directions peuvent leurrer **les travailleurs** pendant un certain temps, mais **quand ils prennent conscience qu'unis ils sont forts, ils luttent contre les inégalités, l'injustice, la division et contre toutes formes d'exploitation pour une vraie Libération de la Classe Ouvrière.**

A SCHIRMECK, le 12 janvier 1976

ANNECY... Mai 1976

37^{me} Congrès Confédéral

EN QUOI CELA NOUS CONCERNE ?

Très souvent, nous entendons dans les tournées, les visites de syndicats et de sections, dans les journées d'études, les sessions de formation, toute une série de réactions, souvent critiques par rapport aux décisions, aux positions prises par la CFDT au niveau confédéral :

- Ce n'est pas sérieux d'annoncer des journées d'action quelques jours à l'avance.
- Nous ne voulons plus des journées d'action nationales.
- Qu'est-ce qu'ils attendent pour lancer une action générale ?
- Il faut globaliser les luttes.
- Y en a marre de l'unité d'action au sommet !
- Qu'est-ce que ce concubinage avec le PS et cet appel des responsables CFDT ?
- Et l'UFP... et les assises... etc.
- Ils sont fous avec leur cotisation et l'opération briques à 20 F en période de chômage, etc. etc.

QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE ?

La CFDT se veut démocratique. Qu'est-ce que la démocratie ?

C'est une **confrontation d'orientation, de point de vue, de position**. La CFDT a mis en place une organisation bâtie sur des structures démocratiques :

- A la base : les syndicats, les unions interprofessionnelles de base.
- Au plan régional : les unions régionales professionnelles et les unions régionales interprofessionnelles.
- Au plan national : les fédérations et la confédération.

Chacune de ces structures a mis en place des moyens de discussions, de confrontation et de décision (conseil, bureau) et, dans toutes ces organisations, des congrès (ou AG) définissant les grandes orientations.

Les congrès ont donc pour objet :

- 1°) de tirer la leçon et de porter un jugement sur l'activité passée et l'équipe qui était chargée de l'organiser. C'est le rôle du rapport d'activité et du vote qui l'accompagne ;
- 2°) de définir l'orientation pour les années à venir et de voter pour l'équipe qui la mettra en application ;
- 3°) de prendre des décisions pratiques : statuts, cotisations, caisse de résistance, etc.

Il faut retenir 4 choses essentielles :

- A) La démocratie est une confrontation d'idées, d'orientations.
- B) La structure de confrontation existe, mais elle n'est efficace que si les structures jouent le jeu de la confrontation.
- C) Se désintéresser des structures et des congrès, c'est laisser aux autres le soin de faire passer leur orientation et leurs décisions.
- D) Les syndicats, base de l'organisation, ont donc un rôle essentiel dans cette confrontation. Ce sont eux qui interviennent et qui votent dans les congrès.

LE CONGRES D'ANNECY

Il se tiendra donc les 25, 26, 27, 28 et 29 mai à Annecy. Il sera le 37^e.

Plusieurs thèmes seront abordés :

- l'activité passée avec vote ;
- l'orientation ;
- le vote du bureau national ;
- le nouveau règlement de la caisse nationale d'action syndicale (CNAS) ;
- de nouvelles décisions par rapport à la charte financière (cotisation) et évolution du % de cotisation.

LES DOCUMENTS ET LA PREPARATION DANS LES SYNDICATS

Plusieurs documents sont actuellement sortis :

- Syndicalisme du 22-01-76 : l'avant-projet de résolution générale (orientation) ;

- Syndicalisme du 29-01-76 : la résolution sur la CNAS et les dates et conditions de participation au congrès ;
- Syndicalisme du 05-02-76 : la proposition d'une cotisation de 0,10 F pour financer la politique immobilière ;
- Syndicalisme du 12-02-76 : le déroulement du congrès avec les dates de dépôt des amendements.

Il faut donc très rapidement ouvrir un dossier congrès confédéral dans les syndicats et rassembler ces divers documents. Il faut mettre ce point à l'ordre du jour des syndicats et prévoir :

- qui est chargé de rassembler les documents ;
- date pour première discussion ;
- date pour examen plus approfondi des rapports (peut-être établir des groupes par rapport) ;
- prévoir la délégation qui ira au congrès et, en même temps, prévoir le financement ;
- remplir correctement les mandats de vote : soit au nom du délégué du syndicat, soit au nom d'un autre militant d'un syndicat voisin, après lui avoir donné les consignes de vote ;
- si des réunions préparatoires ont lieu à l'UIB ou région, prévoir votre participation où vous défendrez les positions discutées et décidées en syndicat.

ATTENTION :

« Chaque mandat qui n'est pas renvoyé, ce sont des voix en moins pour défendre la position du syndicat.

LE PAIEMENT DES COTISATIONS

Au congrès, on vote en fonction du nombre de timbres payés par le syndicat.

Seront pris en compte, tous les timbres 75 payés avant le **31 mars 1976**. Il est donc urgent de payer au **SCPVC** (1) le reliquat des timbres 75 bien avant la fin du mois.

Toutes les cotisations payées par les adhérents et non payées à Paris au SCPVC sont des voix en moins au congrès.

EN CONCLUSION

Notre volonté de démocratie dans la société de demain doit se traduire aujourd'hui par plus de démocratie syndicale dans la CFDT. Cela exige : le respect des dates, l'organisation des débats dans les syndicats afin de permettre une préparation collective du 37^e congrès confédéral.

(1) Service central de perception et de ventilation des cotisations de la CFDT.

ECHEANCES DE PREPARATION DU CONGRES CONFEDERAL

Les syndicats, fédérations et unions régionales pouvaient envoyer leurs amendements en vue du conseil national pour le 12 Février pour la Charte financière et 26 Février pour la résolution générale. Mais les contributions définitives des syndicats seront surtout les amendements aux projets adoptés par le conseil national.

AVANT le 31 MARS 76 :

- Solde paiement timbres année 1975 pour calcul des mandats de vote au congrès.
- C'est l'enregistrement au compte bancaire ou au compte chèque postal de la confédération du 12 avril qui comptera.

8. 9. 10 Avril 76 :

- Le conseil national adopte les projets de résolution à soumettre au congrès.

20 Avril 76 :

- Date limite des inscriptions des participants au congrès.

8 Mai 76 :

- Date limite pour dépôts des amendements aux projets de résolution

8 au 25 Mai 76 :

- Demande écrite d'intervention au congrès

10 Mai 76 :

- Date limite pour retours nominatifs des pouvoirs pour votes au congrès.

26 Mai - 14 H :

- Limite dépôt amendements résolution action..

* Ces dates sont impératives. *
* C'est l'arrivée au secrétariat confédéral qui compte. Donc *
* prendre toutes dispositions en conséquences. *
* Ce sont les syndicats et non les sections qui doivent remplir *
* les différentes formalités : amendements, inscriptions, retour *
* de pouvoir pour votes, interventions etc... *
* C'est le correspondant officiel du syndicat auprès du *
* S.C.P.V.C. (Service Central de Perception et de ventilation des *
* cotisations) qui reçoit tous les documents du congrès confédéral. *

La C.F.D.T. a gagné Henri ASTIC est réintégré

Le jeudi 30 janvier 1976 à 5 heures du matin, notre camarade Henri ASTIC, délégué du personnel, délégué syndical injustement licencié le 16 février 1973 par décision de justice, a été réintégré dans son emploi et dans ses fonctions syndicales aux établissements de Teintures et Impressions de Tournon (ETIT) par décision de Justice.

DE PERIPETIE EN PERIPETIE

L'attaque qui a été menée par le patron des « ETIT » contre Henri ASTIC, était surtout dirigée contre la CFDT, c'est une réalité dont il faut se rappeler, car elle est nécessaire pour bien comprendre le déroulement et l'aboutissement de cette action. Action contre la CFDT, parce qu'elle devenait de plus en plus gênante dans cette entreprise, parce qu'elle posait les véritables problèmes et que les travailleurs lui faisaient de plus en plus confiance.

Il a fallu que la CFDT se batte et souvent seule sur deux fronts à la fois.

D'une part, en développant l'action de masse dans l'entreprise mais aussi dans la localité et dans la région, en recherchant le soutien de la population et des partis de gauche. En popularisant l'action menée tant au niveau national que régional.

D'autre part, en utilisant au maximum les moyens juridiques existant avec le concours pratiquement permanent du service juridique confédéral (avocats, conseillers etc. etc.).

Ces moyens ont été nécessaires au démantèlement de l'argumentation patronale, qui bénéficiait, cela va sans dire du préjugé favorable d'une justice basée sur la défense de la propriété privée des moyens de production, au détriment de l'intérêt collectif des travailleurs.

UN RESULTAT POSITIF

La réintégration d'Henri ASTIC dans son travail et dans ses fonctions syndicales est la démonstration que dans tous les domaines, même les plus difficiles, la lutte est payante, dans la mesure où cette lutte est prise en charge collectivement par l'organisation avec les travailleurs.

On peut presque parler de victoire (en sachant que la victoire totale sera réalisée le jour où les travailleurs auront réellement les pouvoirs), dans la mesure où la réintégration d'Henri fait subir un échec important à l'autorité patronale, au pouvoir de décision.

C'est un coin enfoncé dans le mur des priviléges de la classe dominante, il ne faut pas que cette action reste isolée, il faut au contraire dans une période où la répression s'accentue en tirer profit au maximum, pour des actions présentes ou futures mais aussi par la popularisation de cette victoire.

Dans la lutte contre le système capitaliste, la réintégration d'Henri ASTIC constitue une étape importante, qui devrait nous permettre d'aller plus loin dans l'extension du droit syndical dans le sens d'une meilleure protection des travailleurs. Consolider les acquis, voire à les renforcer, cela dépend de nous tous, dans la mesure où les militants CFDT et notamment ceux d'HA-CUI-TEX prendront réellement conscience qu'il est nécessaire pour cela de créer un rapport de force de plus en plus grand.

Ce rapport de force qui passe par l'UNITE des travailleurs, nous pouvons et nous devons le réaliser en développant la CFDT en capacité de militants et d'adhérents, pour une pratique syndicale de classe et de masse, nécessaire à la défense des intérêts des travailleurs, contre la répression pour une société socialiste autogestionnaire.

COMMUNIQUE DE BUREAU FEDERAL HA-CUI-TEX CFDT HENRI ASTIC, REINTEGRE AUX ETIT

Depuis le jeudi 30 janvier 76, Henri ASTIC, délégué du personnel et délégué syndical CFDT, est réintégré dans son emploi et fonctions syndicales aux Ets de Teinture et Impression à Tournon.

La lutte contre le licenciement et la réintégration aura duré plus de 4 ans puisque c'est en décembre 71, que la Direction des ETIT demandait au Comité d'Entreprise puis à l'Inspecteur du Travail le licenciement d'Henri ASTIC.

La Direction des ETIT reprochait notamment à notre camarade d'être à l'origine d'arrêts de travail, de rédaction de tracts, d'affichage et ses absences pour activité syndicale. En clair, les ETIT n'acceptaient pas qu'Henri ASTIC ait contribué à faire de la CFDT une organisation syndicale active dans l'entreprise, luttant avec les travailleurs pour l'application de la Convention Collective, l'augmentation des salaires et l'exercice des libertés syndicales.

Dans un premier temps, l'administration du Ministère du Travail et les juges ont accordé du crédit à l'argumentation patronale.

Mais, le 29 janvier 1975, la Cour de Cassation déclarait illicite la résolution de son contrat de travail. La cour de Montpellier adoptait la même attitude, mais la Direction refusait de s'incliner.

Une première ordonnance de réintégration prononcée le 11 septembre 75 par le juge de Privas, confirmée par la Cour d'Appel de Nîmes n'a pas été exécutée. Il a fallu que le juge des référés ordonne à nouveau le 17 janvier 76 la réintégration sous astreinte de 1 000 F par jour de retard pour que la Direction réintègre enfin Henri ASTIC le 30 janvier 1976.

Cette réintégration constitue une grande victoire pour l'action syndicale. Elle démontre l'efficacité d'une action de masse des travailleurs et de la population conjugée à l'action judiciaire pour imposer la réintégration des défenseurs des travailleurs.

Elle est aussi un succès dans le combat que mène la CFDT, depuis de nombreuses années, pour la réintégration des militants et des travailleurs licenciés abusivement.

PARIS, le 16 février 1976

Organisation et action des chômeurs

Il y a de plus en plus de travailleurs sans emploi. Cela pose de nombreuses questions d'organisation et d'action des chômeurs.

S'il s'agit de fermeture totale de l'entreprise, l'action collective se développe plus facilement, pour imposer le refus des licenciements le maintien ou la réouverture de l'entreprise.

Par contre, l'action, est plus difficile, lorsqu'il s'agit de licenciements individuels, ou d'organiser les chômeurs dans une localité.

Nous publions ci-après l'intervention de Bernard PIEL du syndicat textile de Condé sur Noireau, au comité national du Puy.

Syndicalisme des 26.12.74 et 12.06.75 ont déjà donné des informations utiles sur l'organisation et l'action des chômeurs.

Après en avoir discuté, le comité national HA-CUI-TEX a décidé que nous devions prendre en charge l'organisation des chômeurs, dans le cadre du syndicat ou d'union locale. Eventuellement, une commission ou un comité ouvert à tous les chômeurs peut être constitué mais sous responsabilité CFDT.

D'autres expériences d'organisation et d'action avec les chômeurs sont souhaitées, il faut les faire remonter.

« Après de nombreux mouvements dans l'entreprise pour la garantie de l'emploi depuis mai 74 et un point fort en février 1975 avec l'occupation d'usine, la direction prévoit le licenciement de 140 travailleurs sur un effectif de 245 en 2 échéances, 80 en avril 75 et 60 en juin 75.

Après l'occupation de l'usine, les travailleurs continuèrent à agir et des réunions furent organisées par la section syndicale avec les licenciés.

DECISION DE RESTER GROUPES ET D'AGIR

Les licenciés décidèrent de ne pas rester isolés après le départ de l'usine.

Au début, le facteur principal fut les formules administratives et déclarations diverses.

Les premiers licenciements ayant lieu le 18 avril et le 3 mai une première assemblée générale eut lieu le 5 mai. Elle rassemble les 80 licenciements effectifs et les futurs licenciés.

A cette réunion à l'Union locale CFDT, il est décidé une commission de popularisation de 8 membres dont le rôle était d'assurer des permanences, faire des tracts et rester en contact avec les pouvoirs publics et la presse.

Les assemblées générales de chômeurs ont lieu toutes les 3 ou 4 semaines. Des permanences sont assurées tous les mardis et jeudis, tout ceci dans le cadre de l'UIS.

Avant les vacances 75, nous nous sommes bornés à rassembler les licenciés du textile et de la confection.

Mais en septembre, nous avons élargi notre action à tous les chômeurs de la ville qui sont nombreux, 500 sur 9 000 habitants.

Après plusieurs semaines de chômage, nous nous sommes aperçus que l'on nous considérait comme des femmes et des hommes en marge de la société. De ce fait, nous avons décidé que si les travailleurs rompent le contact avec les chômeurs, ce seront les « sans travail » qui maintiendront le contact.

AVEC LA CFDT

Pour permettre ce contact, nous participons à l'UIS pour préparer les manifestations, faisons des enquêtes sur le reclassement, les heures supplémentaires effectuées et les possibilités d'emplois qui en découleraient dans les entreprises si elles étaient supprimées. Nous avons aussi contacter l'ensemble des chômeurs lors des pointages.

DES PROBLEMES HUMAINS

Le plus dramatique, ce sont les atteintes à la santé des chômeurs car il y a les nerfs qui flanchent. Une enquête médicale prouva que 89 % des chômeurs sont atteints de maladies nerveuses.

L'isolement et le cafard influent la vie des chômeurs. Certains tournent toute la journée dans leur HLM, encaissent les refus d'embauche ou les menaces des futurs employeurs. La vie familiale s'en ressent.

Pour combler cette dégradation de vie et avoir un contact avec d'autres, beaucoup de chômeurs viennent aux permanences pour trouver un peu de compréhension et échanger avec d'autres chômeurs.

De ce fait, la commission de popularisation a prévu avec les licenciés, le contenu de ces réunions :

- 1) Le point sur l'emploi et le reclassement
- 2) Une analyse de l'actualité politique et syndicale
- 3) L'action à venir
- 4) Les cas particuliers.

DANS LE COMBAT GLOBAL DE LA CLASSE OUVRIERE

Nous pouvons dire que l'essentiel est de regrouper les chômeurs, rechercher une activité collective : tracts à rédiger et distribuer, enquêtes, banderolles etc.

Nous devons faire en sorte que la lutte des chômeurs se situe bien dans le combat global **avec l'ensemble des travailleurs.** C'est aussi une façon que ces derniers prennent en charge le problème des chômeurs et de l'emploi. Une commission dans le cadre de l'UIS CFDT ouverte à tous a été un moyen d'organisation et d'action avec les chômeurs en liaison avec toutes les sections syndicales d'entreprises.

Cette action a permis aussi de faire des adhésions, mais aussi de maintenir les anciens adhérents et de les faire participer un peu plus aux responsabilités.

APPEL A TOUS LES MILITANTS ET LES SECTIONS SYNDICALES

Pour terminer, je demande à tous les militants et aux sections CFDT de prendre contact avec les chômeurs pour ne pas les laisser isolés et surtout pour les aider à mener une action collective dans le combat global de la classe ouvrière ».

Les formes actives de lutte : occupation, production ventes de solidarité etc. permettent une meilleure participation des travailleurs. Cette pratique de masse liée à la réflexion permet d'approfondir les causes de l'exploitation capitaliste et de mieux préciser les enjeux du combat de classe.

La situation actuelle nous impose de prendre en compte l'organisation des chômeurs afin de ne pas les laisser en dehors du combat de la classe ouvrière.

N° 24 Résolution 3^e comité national
Le Puy 21-22 novembre 75

AGENDA - GUIDE PRATIQUE 1977

Avant le 15 mars : passez vite les commandes à VOTRE REGION.

L'agenda et le guide pratique 1977 seront profondément modifiés.

Agenda :

- 2 pages (au lieu d'une) pour chaque semaine,
- même format que le guide.

Guide pratique :

- de nouveaux chapitres sur le droit des personnes (enfant naturel, divorce, mère célibataire, régimes matrimoniaux, etc.) et sur la vie quotidienne.

Les régions sont tenues de passer le gros de leurs commandes avant le 15 mars. Avant cette date, elles ont besoin de connaître les possibilités de vente de chaque section syndicale, de chaque syndicat.

Sections syndicales : combien d'agendas et guides 1977 commandez-vous cette année ? La région le sait-elle ?

Une politique patronale d'avant-garde

Modèle 1976 à R.P.T.

Rhône-Poulenc : une multinationale d'origine financière, 95.000 salariés en France.

Une société regroupe les activités textiles : Rhône-Poulenc Textile 19 établissements en France, 19.000 salariés en 1976, un patronat dit « social ».

CHOMAGE ET FERMETURES

En 1975, les usines étaient mises en chômage, puis les services administratifs commerciaux et de recherches, et ceci avec une indemnité complémentaire de l'état pour, au dire du patron, éviter les licenciements.

Au début de 1975, la fermeture de Vaulx-en-Velin était annoncée dans les 18 mois avec « garantie » de reclassement des 600 travailleurs dans les sociétés du groupe de l'agglomération lyonnaise et prime de 10.000 F pour tous les « départs volontaires » en plus des indemnités identiques à celles d'un licenciement.

En décembre 76, la direction annonçait la fermeture, dans un délai non prévu de 5 usines : ALBI, GIVET, GRENOBLE, LE PEAGE, BEZONS, la fermeture de 3 ateliers et la diminution du personnel dans une proposition non précisée et ceci sans licenciement par mutation dans R.P.T., Rhône-Poulenc ou dans des sociétés extérieures. Les décisions seraient prises établissement par établissement à l'exception de l'emploi des cadres qui devrait être traité globalement.

LA DIVISION

Le but de la direction était de diviser dans un premier temps les établissements puis les salariés par catégorie, par sexe et par âge pour diverses mesures.

En effet, la première mesure annoncée était de mettre les femmes mariées sans ou avec 1 enfant à mi-temps. La notion de salaire d'appoint féminin étant encore une évidence pour le patronat. Cette mesure s'appliquait rapidement à 40 femmes à la Voulte et à 86 au Péage. Les travailleurs étaient libres de refuser. Dans ce cas, elles étaient licenciées !

A Vaise, c'était tous les plus de 55 ans, hommes et femmes, qui étaient mis à mi-temps avec 75 % de leurs ressources.

Puis dans les services administratifs, commerciaux et de recherches (siège Paris, Vénissieux, Vaise), la direction applique unilatéralement 38 h payées 38 h, soit une diminution de salaire de 5 % pour... garantir l'emploi, la direction refusant d'appliquer l'accord de la branche des Textiles Artificiels et Synthétiques, indemnisant à 90 % le chômage partiel et ce au même moment où le CNPF signait avec les organisations syndicales la reconduction de l'accord national d'indemnisation du chômage partiel.

RIEN SUR LES SALAIRES

La réunion paritaire salaire des T.A.S. se concluait par un échec. Arrêt de l'indexation et aucune proposition d'augmentation de salaires pour 1976.

D'AUTRES LICENCIEMENTS

Au Comité Central d'Entreprise du 26 février, un nouveau pas était franchi : toutes les fermetures d'usines étaient confirmées et accélérées, s'y ajoutait celle de La Voulte plus des ateliers dans de nombreuses usines et l'annonce de licenciements dans l'année.

LES MENACES

Parallèlement l'attaque des organisations syndicales se développait : menace de licenciements de tous les délégués CFDT (13) et CGT (10) de Vénissieux, assignation au tribunal de 16 délégués à Arras ; pression et contrôle accrus d'une manière générale sur les délégués.

LA RIPOSTE

Au fur et à mesure des annonces la riposte des travailleurs s'organise :

- refus du chômage et du travail à mi-temps au Péage, les travailleuses et travailleurs venant 40 h par semaine et réclamant du travail au patron
- grève avec occupation de toutes les usines le 24 février
- grève illimitée à Arras et Tronville
- blocage du Comité Central à l'annonce des fermetures et des licenciements le 26 février par 150 travailleurs du siège.

L'épreuve de force est engagée. On devrait parler de Rhône-Poulenc-Textile dans les jours et mois à venir. Le patronat « social » ou de combat n'a qu'un seul but défendre son profit et son pouvoir. Lorsque ceux-ci sont en cause, le patronat « social » disparaît. La lutte des travailleurs seule fera reculer le patronat de RHONE-POULENC.